

**PROCES-VERBAL**  
**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance N° 01 du 06 février 2020**

Sous la Présidence de M. Claude BEBON, Maire

Conseillers élus : 15 en fonction : 15 présents : 14 représentés : -

**Présents :** Mme STURTZER Myriam, M. WENDLING Jean-Paul, Mme LANOIX Gabrielle, adjoints, M. METTER Joseph, Mme DONATI Sabine, Mme SEIBERT Estelle, M. CELKA Christophe, M. ROCHE Nicolas, Mme REYMANN Anne, M. SIMON Edmond, M. SCHALCK Marc, Mme MEHL Véronique, M. KRAENNER Roland

**Absente excusée :** Mme SIMON Frédérique

**N° 2020-01 : Adoption du procès-verbal de la dernière séance**

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance n° 05 du 22 novembre 2019.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- adopte à l'unanimité ce procès-verbal.

**N° 2020-02 : Subventions associations pour l'année 2020**

Sur proposition du Maire et après discussion, le **Conseil Municipal décide à l'unanimité**, de reconduire les modalités d'attribution en vigueur des subventions annuelles pour les associations. Le forfait tient compte d'un forfait de base et du nombre de manifestations annuelles organisées par les associations, selon le tableau en annexe. La subvention est limitée à un maximum de 6 manifestations par an, par association et dans la limite de l'enveloppe budgétaire de 6000,- € par an.

Les subventions pour l'année 2020 sont réparties comme suit :

- 500 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Dauendorf ;
  - 700 € à la Société de Musique "Concordia" de Dauendorf ;
  - 600 € à la Chorale de Dauendorf ;
  - 650 € à l'Association "Neubourg-Loisirs" ;
  - 250 € à la Chorale de Neubourg ;
  - 800 € au Football-Club de Dauendorf ;
  - 750 € au Groupe Folklorique de Dauendorf ;
  - 80 € au Gym-Club section « Rand'Oxygène » de Dauendorf ;
  - 300 € à l'association de bricolage d'Majstuf de Dauendorf.
  - 550 € à l'association APE de Dauendorf-Neubourg
- charge Monsieur le Maire de faire émettre les mandats en question
  - les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif de l'exercice 2020.

### **N° 2020-03 : Subvention pour l'Association « Joie de Vivre »**

Sur proposition du Maire et après discussion, le Conseil Municipal décide d'attribuer, une subvention à l'Association Joie de Vivre à hauteur de 500,- €.

- charge Monsieur le Maire de faire émettre le mandat en question
- les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif de l'exercice 2020.

### **N° 2020-04 : Subvention spécifique au Football-club de Dauendorf**

Sur proposition du Maire et après discussion, le Conseil Municipal décide d'attribuer, comme l'année dernière, une subvention spécifique au Football-Club de Dauendorf à hauteur de 1 200,- € destinée à l'entretien des terrains.

- charge Monsieur le Maire de faire émettre le mandat en question
- les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif de l'exercice 2020.

### **N° 2020-05 : Subvention pour l'école de musique « La Muse »**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'en 2017 nous avons signé une convention entre l'école de musique « La Muse » et la commune de Dauendorf-Neubourg pour assurer l'enseignement artistique (musique et danse) pour les habitants de notre commune.

Cette subvention annuelle de fonctionnement est basée sur le nombre d'élèves de la commune fréquentant La Muse, et il est proposé de la mandater avant le vote du budget.

#### **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- autorise Monsieur le Maire à mandater chaque année les sommes correspondantes et à signer tout document y relatif avant le vote du budget
- prévoit chaque année au Budget Primitif les subventions basées sur le nombre d'élèves de la commune fréquentant la Muse.

### **N° 2020-06 : Commune : Compte administratif 2019**

Monsieur le Maire, Claude BEBON, soumet aux Conseillers le compte administratif de l'exercice 2019 qui se présente comme suit :

#### **Section de fonctionnement :**

Dépenses réalisées : 449 322,99 €

Recettes réalisées : 705 932,77 €

**Excédent de fonctionnement :** 256 609,78 €

#### **Section d'investissement :**

Dépenses réalisées : 247 623,79 €

Recettes réalisées : 173 672,98 €

**Déficit d'investissement :** 73 950,81 €

**soit un excédent global de clôture de :** 182 658,97 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, en l'absence du Maire et sous la présidence de Mme Myriam STURTZER, Adjoint au Maire :**

- approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2019 tel qu'il a été présenté, et reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

## N° 2020-07 : Commune : Compte de gestion du trésorier – exercice 2019

### Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
  - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
  - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- **déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## N° 2020-08 : Commune : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Monsieur le Maire Claude BEBON, expose ce qui suit :

- Excédent de fonctionnement cumulé au 31.12.2019 :	<b>256 609,78 €</b>
- Déficit d'investissement au 31.12.2019 :	<b>73 950,81 €</b>
- Déficit des restes à réaliser au 31.12.2019 :	<b>102 400,00 €</b>

### Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré :

- décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : Excédent	<b>256 609,78 €</b>
- Affectation complémentaire en réserve (1068)	<b>176 350,81 €</b>
- Résultat reporté en fonctionnement (002)	<b>80 258,97 €</b>
- Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	<b>73 950,81 €</b>

## 2020-09 : Lotissement La Clairière Neubourg : Compte administratif 2019

Monsieur le Maire, Claude BEBON, soumet aux Conseillers le compte administratif de l'exercice 2019 qui se présente comme suit :

### Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées :	<b>219 859,65 €</b>
Recettes réalisées :	<b>219 859,65 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement :</b>	<b>0.00 €</b>

### Section d'investissement :

Dépenses réalisées :	<b>291 352,86 €</b>
Recettes réalisées :	<b>71 493,21 €</b>
<b>Déficit d'investissement :</b>	<b>219 859,65 €</b>

**soit un déficit global de clôture de :** **219 859,65 €**

**Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, en l'absence du Maire et sous la présidence de Mme Myriam STURTZER, Adjoint au Maire :**

- approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2019 tel qu'il a été présenté.

## N° 2020-10 : Lotissement La Clairière Neubourg : Compte de gestion du trésorier– exercice 2019

### Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
  - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
  - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## N° 2020-11 : Lotissement La Clairière Neubourg : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Monsieur le Maire Claude BEBON, expose ce qui suit :

- Déficit de fonctionnement cumulé au 31.12.2019 : **0.00 €**
- Déficit d'investissement cumulé au 31.12.2019 : **219 859,65 €**  
Ce déficit sera reporté par une inscription en dépense de la section d'investissement compte **001** (déficit d'investissement reporté)

## 2020-12 : Parc locatif : Compte administratif 2019

Monsieur le Maire, Claude BEBON, soumet aux Conseillers le compte administratif de l'exercice 2019 qui se présente comme suit :

### Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées :	<b>3 701,38 €</b>
Recettes réalisées :	<b>0,00 €</b>

<b>Résultat de fonctionnement :</b>	<b>0,00 €</b>
-------------------------------------	---------------

### Section d'investissement :

Dépenses réalisées :	<b>0,00 €</b>
Recettes réalisées :	<b>0,00 €</b>

<b>Résultat d'investissement :</b>	<b>0,00 €</b>
------------------------------------	---------------

<b>soit un déficit global de clôture de :</b>	<b>3 701,38 €</b>
---	-------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, en l'absence du Maire et sous la présidence de Mme Myriam STURTZER, Adjoint au Maire :

- approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2019 tel qu'il a été présenté.

## N° 2020-13 : Parc locatif : Compte de gestion du trésorier– exercice 2019

### Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
  - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **N° 2020-14 : Parc locatif : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019**

Monsieur le Maire Claude BEBON, expose ce qui suit :

- |  |                   |
|--|-------------------|
| - Déficit de fonctionnement cumulé au 31.12.2019 : | <b>3 701.38 €</b> |
| - Déficit d'investissement cumulé au 31.12.2019 :  | <b>0.00 €</b>     |
- Ce déficit sera reporté par une inscription en dépense de la section de fonctionnement compte **002** (déficit de fonctionnement reporté)

#### **N° 2020-15 : Orientations budgétaires 2020 et prévisions d'investissements 2020**

Bien que non obligatoire dans les communes comprenant moins de 3500 habitants, Monsieur le Maire présente aux conseillers les orientations budgétaires 2020, en vue de la préparation de la séance budgétaire. Les grandes orientations du budget 2020 peuvent être résumées de la manière suivante :

- volonté politique de ne pas augmenter les taux des taxes communales en 2020
- Prévoir des lignes budgétaires pour le projet d'aménagement du centre de notre village, acquisition de la maison WOLFF auprès de l'EPF et démolition de la maison. Le montant de ces deux projets est évalué à 180 000 € + 50 000 € soit 230 000 €.
- Prévoir une ligne budgétaire pour l'acquisition de matériel d'équipement pour notre ouvrier communal.
- Prévoir une ligne budgétaire pour le renouvellement du matériel informatique.
- Il détaille également l'ensemble des autres prévisions d'investissement de 2019 reportés sur l'exercice 2020.

Il rappelle que l'endettement figurant au budget principal hors endettement lié au budget lotissement de notre commune au 01/01/2020 s'élève à 766 382,18 € ; avec une échéance annuelle en capital 2020 de 87 457,29 €, ce qui portera l'endettement de notre commune à 678 924,89 € au 01/01/2021.

**Le Conseil Municipal**, prend acte du rapport d'orientation budgétaire 2020, et des prévisions d'investissement pour l'année en cours.

#### **N° 2020-16 : Approbation du plan de financement prévisionnel pour la construction d'une maison médicale**

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 22 novembre 2019, le conseil municipal avait retenu le projet de construction d'une maison médical dont le coût prévisionnel établi par l'architecte Marc KLIPFEL en date du 21 novembre 2019 ressort à 329 430,- € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement de ce projet annexé à la présente délibération, qui comprend notamment un montant de DETR estimé à 150 000,- €

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- Approuve le plan de financement prévisionnel du projet de construction médical, qui fait apparaître au total de dépenses et de recettes de 329 430,- € HT dont un montant DETR estimé à 150 000,- €

**N° 2020-17 : Approbation du plan de financement prévisionnel pour la sécurisation du carrefour rue de l'église, impasse du couvent avec création d'un parking public de 15 places**

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 22 novembre 2019, le conseil municipal avait retenu le projet de sécurisation du carrefour rue de l'église, impasse du couvent avec création d'un parking public de 15 places dont le coût prévisionnel établi par l'architecte Marc KLIPFEL en date du 21 novembre 2019 ressort à 339 696,- € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement de ce projet annexé à la présente délibération, qui comprend notamment un montant de DETR estimé à 100 000,- €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- Approuve le plan de financement prévisionnel du projet de sécurisation du carrefour rue de l'église, impasse du couvent avec création d'un parking public de 15 places, qui fait apparaître au total de dépenses et de recettes de 339 696,- € HT dont un montant DETR estimé à 100 000,- €

**N° 2020-18 : Acquisition d'un bien par la commune suite à un portage foncier effectué par EPF d'Alsace**

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 07/11/2017, portant acceptation des modalités d'intervention et de portage de l'EPF d'Alsace pour l'acquisition du bien suivant :

Section	N° cadastral	Lieudit - Adresse	Surface
8	31	2 Impasse du Couvent à Dauendorf	7,81 ares

**Vu** la convention pour portage foncier signée en date du 07/03/2018 entre la Commune et l'EPF d'Alsace, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien ;

**Vu** l'acte d'acquisition par l'EPF d'Alsace en date du 14 mars 2018 ;

**Vu** l'arrivée du terme de la convention le 13 mars 2023 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **décide** de procéder à l'acquisition par anticipation de la parcelle cadastrée n° 31 section 8 à l'EPF d'Alsace, d'une emprise foncière de 7,81 ares, afin de pouvoir disposer du foncier nécessaire au projet de sécurisation du carrefour rue de l'Eglise, impasse du Couvent avec création d'un parking public de 15 places et construction d'une maison médicale ;
- **accepte** qu'un acte de cession soit établi au prix global de **TTC 173 014,69,-€** (HT 170 857,24 €) au profit de la Commune ;
- **s'engage** à rembourser les frais de gestion et à régler les frais de portage de l'EPF d'Alsace ;
- **s'engage** à porter les crédits nécessaires au budget communal ;
- **autorise** l'EPF d'Alsace à rédiger un acte de vente en la forme administrative ;
- **charge et autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace.

## N° 2020-19 : Révision des tarifs de l'Espace Concordia pour 2020

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait pris comme habitude de réviser les tarifs de location de l'Espace Concordia tous les deux ans. La dernière révision remonte à 2018. Pour 2020, il est donc proposé de réévaluer les tarifs tout en maintenant certains tarifs annexes comme le forfait « couverts ».

Sur cette base, les nouveaux tarifs de location de l'Espace Concordia, applicables à compter du 1er janvier 2020, sont fixés selon le tableau en annexe.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- fixe les tarifs de location de l'Espace Concordia selon le tableau ci-joint. Ces tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2020.

Délibérations rendues exécutoires le 06 février 2020

Transmises à la Sous-Préfecture le 07 février 2020

Publiées le 07 février 2020

Le Maire :

The image shows a circular official seal on the left and a handwritten signature on the right. The seal contains the text 'MAIRIE DE DAUENDORF' at the top and 'BAS-RHIN' at the bottom, with a central emblem. The signature is a cursive script.

